
Adresse de la société populaire de la commune de Villiers-le-Bel qui se félicite du décret du 18 floréal, lors de la séance du 2 messidor an II (20 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la commune de Villiers-le-Bel qui se félicite du décret du 18 floréal, lors de la séance du 2 messidor an II (20 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 43;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24920_t1_0043_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

nus avant le 14 frimaire, sauf à les remplacer en faveur de ceux qui en seront jugés dignes.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de législation (1).

[Grenoble, s.d.] (2).

« Représentants.

En decretant que tous les fonctionnaires publics et pensionnaires de la patrie seraient obligés d'être nantis d'un certificat de civisme vous voulutes récompenser les amis du Peuple et ne confier le char de la Revolution qu'à des mains pures; mais l'intrigue se revet de toutes les formes.

L'homme souple, adroit, qui sous un patriotisme apparent n'est souvent qu'un Conspirateur, a pu surprendre des communes faibles ou ignorantes. Ces certificats ont été prodigués. Livrez la guerre aux fripons, decretez que tous les certificats de Civisme obtenus avant le 14 frimaire sont annulés, sauf à être remplacés, si ceux qui en sont porteurs sont jugés dignes d'en obtenir de nouveaux. Decretez — encore — qu'à l'avenir les certificats de Civisme devront être visés tous les trois mois par les conseils Généraux des Communes, vous entretiendrez le zèle des fonctionnaires et ferez trembler les prévaricateurs: les masques tomberont. L'opinion publique sera la sauvegarde des hommes probes, des patriotes purs, pour les intriguants et les fripons, la foudre et le néant.

Vive la Republique, Vive la Convention nationale »!

GROUD (off. mun.), DUMAS (maire), CLEMENT (off. mun.), BERNARD (off. mun.), MAZET (notable), CAPDEVIELLE (notable), CHAVANT (notable), BARROIL (secrét. agent nat.), Camille JEIPEIRE (agent nat.) [et 4 signatures illisibles].

Extrait des registres de la S^{te} des Jacobins de Grenoble, 26 prair. II].

La Société après avoir entendu la lecture de l'adresse cy-dessus s'est empressée de l'adopter et d'y ajouter son vœu pour obtenir de la Convention nationale le decret qui lui est proposé par le Conseil Général de la commune. [3 signatures illisibles].

33

La société populaire de la commune de Villiers-le-Bel applaudit au décret qui a renversé l'échafaudage de l'athéisme. La simplicité, la gaieté ont été les ornemens de la fête consacrée à l'Être-Suprême, qu'ils ont célébrée; elle ajoute que si jamais les vils mercenaires des tyrans de l'Europe étoient encore assez téméraires pour attenter à la représentation nationale, l'instant de son danger seroit le signal qui la feroit voler à son secours.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

[Villiers-le-Bel, s.d.] (1).

« Citoyens representans

Vous avez reconnu l'immortalité de l'ame vous l'avez decreté; et a ce signal imposant le monstre infernal de l'atheisme est rentré dans son antre d'ou il n'etoit sorti que pour la destruction de la morale la plus epurée et pour la honte du genre humain. Que devenoit en effet dans son sistème depradateur vos sublimes preceptes, sinon une chimère et l'anthousiasme de la liberté une ridicule! Mais vous etiez la; et un seul de vos decrets a dissipé tous ces vains prestiges; aussi la Republique entiere s'est elle empressée d'applaudir a votre bienfaisante energie; a peine votre decret nous est il parvenu que moins occupés de vous en temoigner notre reconnoissance que de rendre a l'Être Suprême nos premiers hommages; nous nous sommes d'abord occupés de rassembler sous les banieres cheries de la Republiques nos vertueux campagnards que nous avons vu avec la satisfaction la plus touchante porter eux-mêmes vers la divinité des hommages qu'elle n'avoit droit de recevoir que des mains impures de ses ministres souillés de crimes. Nous ne vous parlerons point de notre fête nous nous contenterons de vous apprendre que la simplicité et la guaité villageoise etoit un de ses plus beaux ornemens et que ses plus belles hymnes etoient les refrains mille fois repetés de vive la République vive la Convention, hommage a l'être supreme. Ce sont ces mêmes refrains que la societé populaire de Villiers le Bel nous a chargés de vous repeter en vous assurant que si jamais les vils mercenaires des tyrans de L'Europe etoient encore assez téméraire pour oser attenter a la representation nationale l'instant de son danger seroit le signal qui nous feroit voler a son secours. S. et F. ».

J. PIERRE (présid.), PETIT (vice-présid.), BARBIER (secrét.).

34

La commune de Montagne-sur-Mer (2) adresse à la Convention les discours prononcés par les agens du district, de la commune, le jour de la fête consacrée à l'Être-Suprême. Non-seulement ils renferment les principes qui font aimer la vertu, mais cette philosophie encore propre à répandre les lumières de la raison et à détruire les derniers efforts du fanatisme et de la superstition.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (3).

[Discours prononcé par le présid. du distr. 20 prair. II] (4).

« Citoyens,

Il est donc arrivé ce Jour tant désiré par la Philosophie où le Peuple François régénéré par

(1) C 309, pl. 1202, p. 12.

(2) Ci-dev^t Montreuil.

(3) P.V., XL, 38. B¹, 4 mess.

(4) F 1 c 111, Pas-de-Calais, 14. Imprimé par l'Imprimerie des Associés, à Montagne-sur-Mer.

(1) P.V., XL, 38. M.U., XLI, 41.

(2) D III 117, doss. 1.

(3) P.V., XL, 38.